

Avenant financier - Tarifs 2024-2025

L'OGEC et la direction sont responsables de la gestion financière de l'établissement. La rétribution scolaire recouvre toutes les charges générales incombant à un établissement scolaire : salaires du personnel (hors-enseignants), matériel fourni aux élèves, entretien et rénovation des locaux, charges fixes de fonctionnement (Eau, électricité, sécurité, chauffage...) auxquels s'ajoutent les dépenses liées au réseau d'établissements par mutualisation (Service de Tutelle Diocésaine et service du réseau des OGEC, fonds de solidarité). Cet appel de cotisation peut évoluer chaque année pour ce mettre en adéquation avec les évolutions des différentes réglementations.

Vos rétributions scolaires participent pour partie à la bonne marche de l'établissement et nous sommes soucieux de bien équilibrer notre budget dans :

- ❖ L'entretien des classes et des bâtiments et les mises aux normes réglementaires.
- ❖ L'encadrement des enfants qui est toujours notre priorité
- ❖ Le domaine pédagogique, où **votre participation forfaitaire annuelle de 20.00 €** nous aide dans le renouvellement ou l'achat des manuels, jeux pédagogiques, photocopies

Le manuel de lecture des classes de CP, l'agenda du primaire identique pour tous, les fichiers individuels maths et/ou français utilisés en classe et propre à chaque élève sont facturés aux familles qui les gardent en fin d'année scolaire

Comme évoquer lors de l'assemblée générale, les investissements, les hausses des consommables et des fluides liés à la crise nous contraignent également à une augmentation de nos tarifs.

Scolarité 2024-2025

Contribution	280. 00€ /an
Réduction 3 ^{ème} enfant	- 25%
Réduction 4 ^{ème} enfant	- 50%
Contribution solidarité	364.00€/an
Forfait : prêt ou achat de manuels, matériels pédagogiques...	20.00€/an
Assurance scolaire	6.90€/an
Périscolaire matin et/ou soir	2.60€/présence
Restauration scolaire	5.20€/repas

☛ Rétribution :

La scolarité ne comprend pas les activités (cinéma, spectacles...) et sorties pédagogiques. Elles sont portées ponctuellement sur la facture. Pour ces activités, vous pouvez utiliser vos Loisirs Kids.

La facturation est établie par trimestre : en Octobre (4 mois facturés), Janvier, et Avril

- ☛ Assurance scolaire : Tous les élèves de l'établissement doivent être garantis en Individuelle Accident, vous n'avez plus à nous fournir d'attestation. La cotisation est portée sur la 1^{ère} facture.

Les différents règlements se font :

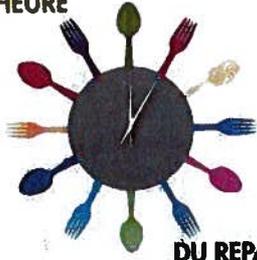
- **Par prélèvement automatique mensuel. A privilégier !**

(Autorisation de prélèvement SEPA+ RIB. Cette autorisation vaut pour toute la scolarité de vos enfants au sein de l'établissement sauf annulation de votre part.)

- **Par virement** (n° de RIB sur la facture)
- **Restauration scolaire et garderie :**

Une facturation commune sera établie **mensuellement** et sera prélevée ou réglée selon votre choix habituel.

L'HEURE



DU REPAS

RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont préparés en restauration centrale au Collège et sont livrés en liaison chaude à l'école dès 9h30 chaque matin.



Les enfants sont inscrits par défaut sur les 4 jours d'école sauf précision de votre part en début d'année scolaire. (Cf : fiche d'inscription)

Pour tout changement, il est nécessaire de suivre le planning suivant pour vos annulations ou inscriptions :

- **le vendredi avant 12h00 pour le lundi et mardi**
- **le mardi avant 12h00 pour le jeudi et vendredi**

En cas de délais non respecté, le repas vous sera facturé car il aura été commandé.

La demande de modification se fera obligatoirement par écrit sur EcoleDirecte (Accueil + Enseignant)

En cas de maladie le 1^{er} jour d'absence restera du, les autres jours ne seront pas facturés
(nous prévenir également par un écrit sur EcoleDirecte)

Le prix du repas fixé par le collège englobe le repas en lui-même, le personnel de restauration mis à disposition sur notre site, l'encadrement et la surveillance par du personnel de l'école, l'entretien, le renouvellement et la maintenance du matériel de restauration présent sur le site de Notre Dame.

